

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de l'acte d'autorisation:**  
 O-Ouvert sous conditions, C-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

**Substance extraite:**  
 G-Gravier, D-Dolomie, U-Autre  
 S-Sable, P-Pierre calcaire, F-Ferme consolidée, X-Calcite  
 C-Calcin, J-Terre jaune, R-Ressources minérales, Y-Calcite  
 E-Minéral de silice, M-Marbre, N-Terre noire, T-Tourbe

**Statut du site d'exploitation:**  
 O-Ouvert sous conditions, C-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbain  
 Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises  
 Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**  
 Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsukuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 est de 20°29' ouest avec une variation annuelle décroissante de 11,07  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 20  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 20

**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

Le chiffre identifie le numéro du site. La lettre dans la partie inférieure identifie la substance extraite et la lettre dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation.

Statut de l'acte d'autorisation: O-Ouvert sous conditions, C-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Substance extraite: G-Gravier, D-Dolomie, U-Autre, S-Sable, P-Pierre calcaire, F-Ferme consolidée, X-Calcite, C-Calcin, J-Terre jaune, R-Ressources minérales, Y-Calcite, E-Minéral de silice, M-Marbre, N-Terre noire, T-Tourbe

Statut du site d'exploitation: O-Ouvert sous conditions, C-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Contrainte majeure: Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi, Périmètre urbain, Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel, Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises, Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu, Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre, Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure: Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre, Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif: Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James: Terres de catégorie II, Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni: Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG): Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsukuan

Frontières: Frontière internationale, Frontière interprovinciale, Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°29' ouest avec une variation annuelle décroissante de 11,07

Système de référence géodésique North American 1983, Projection UTM (Universal Transverse Mercator), ZONE 20, 48°30'00" Coordonnée géographique, 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 20

Echelle 1:50 000, 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

